



# **REGLEMENTATION GENERALE FUTSAL**

## **SAISON 2012-2013**

---

### **ARTICLE 1 :**

Le Futsal est ouvert à tous les joueurs et joueuses de U7 à Seniors.  
Gratuité en U7, U9, U11, U13, EFF et Seniors féminins.  
Frais d'engagement de 10 euros en U15 et 20 euros en U18 et Seniors masculins.

### **ARTICLE 2 :**

#### **Engagement :**

Les engagements des équipes sont enregistrés au secrétariat du District par le correspondant du club.

### **ARTICLE 3 :**

#### **Qualifications :**

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

La date de qualification correspond à la date de l'enregistrement de la licence.

En U11, U13, U15, U18 et Seniors, durant tout le tournoi, un joueur ne pourra être inscrit que sur une seule feuille d'engagement et ne pourra donc jouer que pour cette équipe durant tout le tournoi.

Le cas échéant, l'équipe ne pourra se qualifier pour la Finale départementale.

### **ARTICLE 4 :**

#### **Litiges :**

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés par :

- la commission d'organisation du District
- en dernier ressort par le comité directeur. Les décisions de ce dernier sont sans appel.

### **ARTICLE 5 :**

#### **Absences :**

Les équipes ne se présentant pas sur un plateau seront sanctionnées de 10 euros d'amende. Finale départementale : 46 euros. Décision du CD du 18/11/11.